

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1751-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 1751 de l'arrondissement de Verdun, de façon à :

- **Modifier l'article 24 du Règlement 1751 ».**

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement, à la séance du 6 octobre 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **26 janvier 2016 à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

L'objet du présent règlement vise à retirer l'exigence de paiement du montant de compensation pour frais de parcs lors de certaines opérations cadastrales lorsqu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de lots, conformément à l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de retirer l'exigence lorsqu'un paiement a déjà été effectué par le passé.

Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 13 janvier 2016

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement